



**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE**

----

B.P. 8184 AEROPORT L.S. SENGHOR  
Tel : +221 33 865 60 00 – Fax : +221 33 820 04 03  
Email : anacim@anacim.sn

**GUIDE DE RÉDACTION DU MANUEL DES  
OPERATIONS POUR LA FOURNITURE DE  
CARBURANTS AVIATION**

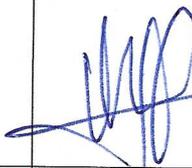
*(SN-SEC-OPS-GUID-26-A)*

Première Édition

Août 2022

*Handwritten signature or initials in blue ink.*

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	Page <b>2 sur 15</b>

<b>VALIDATION</b>				
<b>Acteurs</b>				
<b>Rôle</b>	<b>Fonction</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Rédaction	Cadre Technique OPS	Mor SEYE		14/07/2022
Vérification	Chef Département Opérations et Licences	Cheikh Tidiane SIDIBE		26/07/2022
	Directeur de la Sécurité des Vols	Farba DIOUF		10/08/2022
Approbation	Directeur général	Sidy GUEYE		12/08/2022



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS          POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS          AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	Page <b>4 sur 15</b>

## Table des matières

<b>VALIDATION</b> .....	2
<b>LISTE DES AMENDEMENTS</b> .....	3
<b>0. TEXTES DE REFERENCES</b> .....	6
<b>1. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS</b> .....	6
1.1. DEFINITIONS .....	6
1.2. ABREVIATIONS.....	6
<b>2. PREAMBULE</b> .....	7
<b>3. DOMAINE D'APPLICATION</b> .....	7
<b>4. FORMAT ET PRESENTATION D'UN MOFCA</b> .....	8
4.1. Format du MOFCA.....	8
4.2. Gestion des évolutions du MOFCA.....	8
<b>5. PAGES DE PRESENTATION DU MOFCA</b> .....	9
<b>6. STRUCTURE ET CONTENU DU MANUEL DES OPERATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b> .....	9
6.1. CHAPITRE 1. INTRODUCTION .....	10
6.2. CHAPITRE 2. STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	10
6.3. CHAPITRE 3. NOMS, ROLES ET RESPONSABILITES DES PERSONNELS CLES .....	10
6.4. CHAPITRE 4. OPERATIONS.....	11
6.5. CHAPITRE 5. SYSTEMES DE MANAGEMENT DE LA SANTE, SECURITE, SURETE, ENVIRONNEMENT ET QUALITE.....	11
6.6. CHAPITRE 6. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
6.7. CHAPITRE 7. AUDITS INTERNES .....	11
6.8. CHAPITRE 8. PROCEDURES STANDARD DE FONCTIONNEMENT ET DE CONTROLE.....	12
6.8.1. ADDITIFS .....	12
6.8.2. ECHANTILLONNAGE POUR LES TESTS DE CARBURANTS AVIATION .....	12
6.8.3. CONDITIONS DE LABORATOIRE .....	12
6.9. CHAPITRE 9. PLANIFICATION DES URGENCES .....	12
6.10. CHAPITRE 10. PROGRAMME DE FORMATION ET DE PROMOTION DE LA SECURITE .....	12
6.11. CHAPITRE 11. DOCUMENTATION .....	13
6.12. CHAPITRE 12. AUDITS INDEPENDANTS. ....	13
6.13. CHAPITRE 13. OPÉRATIONS D'AVITAILLEMENT.....	13
6.13.1. GENERALITES .....	13

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	Page <b>5 sur 15</b>

6.13.2. MOYENS ET EQUIPEMENTS ..... 13

6.13.3. PRESCRIPTIONS DE CONTRÔLE QUALITE..... 14

6.13.4. GESTION DU CHANGEMENT – NOTIFICATION DE CHANGEMENT..... 15

6.13.5. AVITAILLEMENT DES AÉRONEFS — CONSIDÉRATIONS DE QUALITÉ DU CARBURANT .. 15

6.13.6. VEHICULES D'AVITAILLEMENT — PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET DE FILTRAGE..... 15

*[Handwritten signatures and initials]*

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 6 sur 15</b>

## 0. TEXTES DE REFERENCES

- Loi n°2015-10 du 04 mai 2015 portant Code de l'Aviation civile du Sénégal ;
- RAS 06 relatif à l'exploitation technique des aéronefs ;
- Annexe 2 au RAS 06 relative aux opérateurs d'assistance en escale ;
- Doc 9977 de l'OACI : Manuel sur la fourniture de carburants pour réacteurs en aviation civile, 1<sup>e</sup> édition, 2012 ;
- Doc 10121 de l'OACI : Manuel sur les services d'assistance en escale, 1<sup>e</sup> édition, 2019 ;

## 1. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

### 1.1. DEFINITIONS

**Assurance** : Monitoring systématique et évaluation des divers aspects d'un projet, d'un service ou d'une installation pour maximiser la probabilité que des normes minimales de qualité soient atteintes.

**Contamination de carburant**. Aux fins du présent document, un carburant qui est contaminé par d'autres produits, y compris autres qualités de carburant ou additifs, de nature à mettre le carburant hors spécification ; contient des niveaux inacceptables de particules ou d'eau — échoue au test de clarté ou dépasse les limites de propreté fixées dans le document de l'IATA intitulé *Guidance Material for Aviation Turbine Fuels Specifications*, Partie III, *Cleanliness and Handling* ; ou contient des niveaux inacceptables de croissance microbiologique.

**Contrôle** : Système de maintien de normes dans des produits manufacturés, au moyen d'essais sur un échantillon par comparaison avec la spécification.

**Management** : Intégration systémique de planification, contrôle de qualité, assurance de qualité et amélioration du procédé afin de réaliser une fourniture souhaitée ou améliorée.

**Qualité du carburant** : Degré ou niveau d'assurance que le carburant fourni est à la hauteur des conditions de la spécification appropriée de carburant, et de l'utilisateur ultime, en termes de spécification et de propreté.

### 1.2. ABREVIATIONS

- a. **ANACIM** : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie. (Autorité)
- b. **AFM** : Aircraft flight manual,
- c. **MOFCA** : Manuel des Opérations pour la Fourniture de Carburants Aviation
- d. **COA** : Certificat d'analyse (*Certificate of Analysis*)
- e. **IATA** : Association du transport aérien international (*International Air Transport Association*)
- f. **IATA TFG** : Technical Fuel Group de l'IATA
- g. **JIG** : Joint Inspection Group
- h. **PSP** : Politiques, normes et procédures (*Policies, Standards and Procedures*)
- i. **PTC** : Certificat de test périodique (*Periodic Test Certificate*)
- j. **RC** : Certificat de sortie (*Release Certificate*)
- k. **RCQ** : Certificat de qualité de la raffinerie (*Refinery Certificate of Quality*)
- l. **RTC** : Certificat de test de recertification (*Recertification Test Certificate*)
- m. **SGS** : Système de gestion de la sécurité
- n. **SGQ** : Système de gestion de la qualité

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 7 sur 15</b>

## 2. PREAMBULE

L'avitaillement des aéronefs représente un danger important sur les aires de trafic et est la cause de beaucoup d'accidents et d'incidents. Les exploitants d'aérodrome doivent s'assurer que le personnel travaillant sur l'aire de trafic connaît les précautions générales de sécurité relatives aux activités d'avitaillement.

Il est attendu que chaque organisme responsable actif dans la fourniture, le stockage, le transport et les tests de carburant d'aviation, ainsi que dans l'avitaillement des aéronefs, ait un système robuste pour gérer la sécurité de ses opérations.

Le présent guide de rédaction du manuel des opérations pour la fourniture de carburants en aviation civile (MOFCA) a pour objet d'aider les exploitants autorisés pour assurer la fourniture de carburants d'aviation d'élaborer et d'appliquer un manuel de procédures décrivant leur organisation et leur mode de fonctionnement.

Il explicite et détaille le contenu minimum acceptable pour chacun des chapitres exigés par la réglementation.

## 3. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent guide s'applique à tous les prestataires actifs en fourniture de carburants en aviation civile.

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 8 sur 15</b>

## 4. FORMAT ET PRESENTATION D'UN MOFCA

### 4.1. Format du MOFCA

Sur le plan de la présentation du manuel, les directives suivantes doivent être prises en compte :

- Le manuel doit se présenter sous la forme d'un classeur pour faciliter les mises à jour.
- Le nom de l'exploitant doit être inscrit sur la couverture mais aussi sur la tranche du manuel.
- Pour faciliter la consultation des documents, les chapitres doivent être séparés. Les séparations (intercalaires, onglets, etc.) doivent porter le numéro et le titre du chapitre.
- Le papier utilisé doit être de couleur blanche, assez résistant et assez épais pour éviter la transparence si l'impression recto-verso est adoptée.
- Le format des pages doit être celui du type commercial normalisé (21 x 29,7 cm).
- Toutes les pages sont perforées pour être classées sous couverture résistante à brochage mobile, permettant une insertion ou un retrait facile des pages lors d'une mise à jour.
- Le manuel doit être, dans la mesure du possible, imprimé en recto-verso. Dans le cas contraire, toutes les pages blanches devront porter la mention « Page laissée intentionnellement blanche » au centre de la page.
- Chaque page doit comporter un cartouche comportant :
  - ❖ le nom du prestataire : nom officiel et le nom commercial le cas échéant ;
  - ❖ la désignation du document exemple : « Manuel des Opérations pour la fourniture de carburants en aviation » ;
  - ❖ le numéro et la date d'édition ;
  - ❖ le numéro et/ou la date de révision ;
  - ❖ le numéro de page.

### 4.2. Gestion des évolutions du MOFCA

Il est recommandé que le prestataire gère les évolutions du MOFCA au moyen d'un indice de révision unique pour toutes les pages du manuel.

Si toutefois le prestataire fait le choix d'un système de double indice édition/révision, les principes suivants s'appliquent :

- ❖ Une édition concerne toutes les pages du manuel
- ❖ Une révision ne concerne que les pages affectées par la révision
- ❖ Chaque page précise le numéro d'édition et de révision de la page
- ❖ Le MOFCA contient une liste de pages en vigueur (pour chaque page, l'indice de révision applicable est précisé).

4  
#

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 9 sur 15</b>

Dans tous les cas, le manuel comporte une page d'historique des évolutions, identifiant pour chaque évolution (réédition ou révision) :

- ❖ Le numéro de l'évolution (édition et/ou révision),
- ❖ sa date,
- ❖ l'objet de l'évolution,
- ❖ les pages impactées (si choix de la 2ème solution),
- ❖ les données relatives à son approbation (date d'approbation, référence à la lettre d'approbation de l'Autorité).

**Note :** Dans le cas où le MOFCA et ses évolutions sont disponibles sous forme papier, une copie de la version électronique est fournie à l'Autorité pour faciliter l'évaluation.

## 5. PAGES DE PRESENTATION DU MOFCA

En tête du volume, on trouve les pages suivantes qui peuvent faire l'objet de la partie 0 du manuel :

- Page de garde qui précise :
  - a) « Manuel des opérations pour la fourniture de carburants en aviation civile ».
  - b) Nom du prestataire (officiel et nom commercial).
  - c) Adresse physique, Adresse électronique, numéros de téléphone.
  - d) Numéro de l'exemplaire.
  - e) Edition/Date/Référence.
- Table des matières. Indiquer sur cette page la constitution de chaque partie du MOFCA.
- Liste des pages en vigueur. Cette liste doit être le reflet exact de la composition du document. Chaque page du manuel doit être listée en mentionnant son n° d'amendement et la date de ce dernier. La liste des pages en vigueur est à réviser à chaque amendement.
- Liste des éditions/amendements du document avec les dates d'édition/amendement associées.
- Liste des destinataires (Autorité, destinataires internes à l'organisme, sous-traitants, etc.).

## 6. STRUCTURE ET CONTENU DU MANUEL DES OPERATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION

Cette partie du guide présente les différents points à traiter de chaque chapitre développé dans le MOFCA.

Le MOFCA doit contenir des renseignements et procédures à l'intention du personnel chargé des opérations pour la fourniture de carburants d'aviation.

Que la structure acceptée soit conforme au présent guide ou différente, le contenu du manuel doit traiter les chapitres suivants, au moins :

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 10 sur 15</b>

## 6.1. CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Le prestataire doit développer dans ce chapitre des informations d'ordre général notamment :

- (a) Les instructions sur l'utilisation du manuel par les agents aux opérations d'avitaillement de carburant ;
- (b) Les informations sur toutes les catégories de personnels impliqués dans les opérations pour la fourniture de carburants d'aviation ;
- (c) Les informations sur les coordonnées téléphoniques et géographiques de l'exploitant, sa dénomination, sa politique et son statut.

## 6.2. CHAPITRE 2. STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Le prestataire doit décrire dans ce chapitre sa structure organisationnelle détaillée en précisant les coordonnées téléphoniques de chaque responsable clé et ceux des sous-traitants, le cas échéant.

Le prestataire doit :

- définir également les prérequis sur les fiches de poste du personnel clé de sa structure ;
- établir et maintenir une liste à jour des titres et noms du personnel de commandement acceptée par l'Autorité ;
- établir un organigramme montrant les chaînes de responsabilités associées du personnel de commandement ;
- établir une description générale des ressources humaines ;
- établir une description générale de l'étendue des services fournis dans le cadre de son agrément.

## 6.3. CHAPITRE 3. NOMS, ROLES ET RESPONSABILITES DES PERSONNELS CLES

Le prestataire doit disposer d'un personnel qualifié, informé et expérimenté dans la fourniture de carburant d'aviation.

Le prestataire doit inclure dans ce chapitre :

- un personnel exécutif doté de la responsabilité globale et de l'autorité en matière de politiques, objectifs, procédures, mise en œuvre et produits de l'organisation ;
- des cadres ayant l'autorité d'établir et de modifier les processus ;
- des moyens d'assurer la continuité des tâches et des programmes de sécurité et/ou de qualité durant les absences d'un titulaire de poste clé qui est spécifié comme ayant la responsabilité première de cette tâche ou ce programme.

Le prestataire (ou fournisseur) doit décrire les moyens humains dont il dispose pour assurer ses services. Les rôles et responsabilités dans la chaîne d'approvisionnement et d'avitaillement des avions doivent être clairement déterminés.

Le nom et les contacts (téléphone portable, adresse email) du point focal disponible pour les exploitants et pour l'Autorité doit être mentionné.

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 11 sur 15</b>

#### **6.4. CHAPITRE 4. OPERATIONS**

Les PSP complètes et déposées par le fournisseur (prestataire) doivent être appliquées dans toute la chaîne de fourniture, afin de recouvrir les activités opérationnelles critiques nécessaires pour sauvegarder la qualité des carburants aviation et assurer une livraison sécuritaire. Dans ce chapitre, le prestataire doit traiter les activités opérationnelles suivantes :

- réceptions ;
- transferts ;
- distribution ;
- comptes rendus de carences observées ou de dangers qui pourraient générer des risques dans la sécurité du personnel, des installations ou des équipements, y compris les aéronefs ;
- management et traitement du carburant contaminé ;
- procédures pour traiter les produits de carburants débarqués ;
- notification au client.

#### **6.5. CHAPITRE 5. SYSTEMES DE MANAGEMENT DE LA SANTE, SECURITE, SURETE, ENVIRONNEMENT ET QUALITE**

Le prestataire doit inclure dans ce chapitre sa politique et ses objectifs en matière de santé, sécurité, sûreté, environnement et qualité, y compris ceux qui recouvrent l'engagement des cadres et la compétence organisationnelle.

Le prestataire doit aborder, le cas échéant, les systèmes de management de la santé, sécurité, sûreté, environnement et qualité, y compris les éléments d'assurance en donnant des détails sur un cadre SGS et ses quatre (04) éléments de sécurité à savoir Politique et objectifs de sécurité, Gestion des risques de sécurité, Assurance de la sécurité et Promotion de la sécurité (se référer au guide SN-ALL-DSV-GUID-01 relatif à l'élaboration du manuel SGS)

#### **6.6. CHAPITRE 6. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Le prestataire doit déterminer les critères, cibles et indicateurs de performance en matière de sécurité, de qualité du produit et des services.

#### **6.7. CHAPITRE 7. AUDITS INTERNES**

Le prestataire doit traiter dans ce chapitre l'audit interne effectué par des personnes compétentes indépendantes des processus/services à auditer et leurs fréquences, y compris les arrangements pour évaluer les procédés et les contrôles de procédés en matière d'efficacité.

Par exemple :

- l'identification des non-conformités avec les procédures opérationnelles de l'exploitant ;
- les corrections d'écart signalés ;
- la détermination de la compétence organisationnelle.

Le système d'audit interne inclut les raffineries, les terminaux avant-aéroport, les dépôts aéroportuaires, les opérations de ravitaillement des aéronefs, les compagnies de transport (transporteurs routier ou ferroviaire par exemple) et les laboratoires.

Un programme des audits internes doit être établi annuellement et approuvé par le premier responsable. La liste et le programme de formation des auditeurs internes doivent être tenus à jour.


 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 12 sur 15</b>

## **6.8. CHAPITRE 8. PROCEDURES STANDARD DE FONCTIONNEMENT ET DE CONTROLE**

Le prestataire doit inclure dans ce chapitre les procédures standard de fonctionnement et de contrôle recouvrant les arrangements (contrats) de travail aux interfaces avec d'autres parties (sous-traitants) du système y compris, s'il y a lieu, les besoins de l'utilisateur ultime en matière de sécurité.

### **6.8.1. ADDITIFS**

Le prestataire doit détailler dans cette partie l'utilisation d'additifs approuvés selon les spécifications de carburant et des constructeurs d'aéronefs, de cellules et de moteurs.

Le prestataire doit également détailler le contrôle et les limitations de l'utilisation de ces additifs ainsi que les possibles impacts négatifs de la mauvaise utilisation de ces additifs sur le fonctionnement ou la maintenance de moteurs.

### **6.8.2. ECHANTILLONNAGE POUR LES TESTS DE CARBURANTS AVIATION**

Dans cette partie, le prestataire doit définir le prélèvement d'échantillons (pour des tests en laboratoire ou visuels) ainsi que les intervalles d'échantillonnage au cours de la manutention et du stockage de carburants aviation. Le prestataire pourra détailler comment ces tests et examens sur échantillons permettent de confirmer la correspondance des produits aux conditions des spécifications pertinentes ou de détecter les contaminations ou détériorations. Le prestataire détaillera les normes et procédures d'échantillonnages appropriées aux tests.

### **6.8.3. CONDITIONS DE LABORATOIRE**

Le prestataire doit décrire les processus de qualité pour ses activités ainsi que les normes indépendantes de contrôle et d'assurance de qualité des laboratoires actifs dans les tests et la certification des carburants aviation. De plus, un SGQ documenté des laboratoires doit être abordé dans cette partie.

## **6.9. CHAPITRE 9. PLANIFICATION DES URGENCES**

Le prestataire doit inclure dans ce chapitre la planification des urgences, y compris la planification d'intégrité des avoirs et de continuité des services, compte tenu des plans et des besoins de continuité des clients.

## **6.10. CHAPITRE 10. PROGRAMME DE FORMATION ET DE PROMOTION DE LA SECURITE**

Le prestataire doit détailler dans ce chapitre le programme de formation et de promotion de la sécurité au sein de son organisme.

Il convient de décrire les formations initiales et récurrentes relatives au métier, les formations et sensibilisations à la sécurité sur l'aire de trafic pour la conduite des engins et la sécurisation du poste de travail (normes et précautions d'avitaillement des aéronefs) ainsi que la formation aux procédures d'urgence en cas d'accident ou d'incident.

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 13 sur 15</b>

## 6.11. CHAPITRE 11. DOCUMENTATION

Le prestataire doit détailler dans ce chapitre la gestion de la documentation, y compris sa protection et son archivage. Il doit détailler la documentation de qualité utilisée pour ses activités comme par exemple :

- certificat de qualité de la raffinerie (RCQ) ;
- certificat d'analyse (COA) ;
- certificat de test de recertification (RTC) ;
- certificat de test périodique (PTC) ;
- certificat de sortie (RC) ;
- rapport de composition et de sortie de lot ;
- rapport d'inspection de filtre ;
- rapport d'inspection du réservoir.

## 6.12. CHAPITRE 12. AUDITS INDEPENDANTS.

Le prestataire doit détailler dans ce chapitre les audits indépendants effectués par des personnes externes à l'organisme pour le compte de ses clients ou d'autres structures extérieures.

## 6.13. CHAPITRE 13. OPÉRATIONS D'AVITAILLEMENT

### 6.13.1. GENERALITES

Le carburant contaminé a le potentiel de créer des risques de sécurité inacceptables pour les aéronefs. Dans l'optique des attentes et pratiques de l'industrie, il doit y avoir en place des défenses robustes dans toute la chaîne de fourniture afin de protéger les aéronefs contre les effets potentiellement néfastes du carburant contaminé. Les opérations d'avitaillement des aéronefs constituent la dernière opportunité d'assurer que seulement du carburant non contaminé et conforme à la spécification sera versé dans les réservoirs d'aéronefs.

Des procédures étape par étape pour toute tâche critique (par exemple avitaillement d'aéronefs ; avitaillement à chaud d'hélicoptères ; avitaillement dans un hangar ; vidange ; contrôle de qualité de carburant) doivent être clairement documentées (c'est-à-dire sur papier ou électroniquement) afin de faciliter le travail des employés.

La procédure de sécurisation d'une zone sûre d'avitaillement doit être décrite. Le prestataire doit déterminer le périmètre de sécurité, les contours des prises d'avitaillement, la mise à l'air libre carburant, l'interdiction d'appareils électroniques portables (téléphones, radios portatives, radiomessagers, lampes-éclairs photographiques ou électroniques, etc.) ou d'autres sources d'inflammation ou d'incendie.

La responsabilité ultime de l'acceptation du produit ou service fourni par le prestataire appartient toujours à la compagnie aérienne.

Ce chapitre doit inclure :

### 6.13.2. MOYENS ET EQUIPEMENTS

Description détaillée et nombre des moyens et équipements que le fournisseur de carburant a mis en place :

- type de carburant offert et principaux clients ;



- les installations ;
- les moyens de stockage ;
- le matériel roulant ;
- les véhicules d'avitaillement ;
- les équipements de sécurité.

### 6.13.3. PRESCRIPTIONS DE CONTRÔLE QUALITE

En plus des prescriptions définies aux chapitres 5 et 6, cette section décrit les prescriptions minimales pour les fournisseurs de carburant et les agents de ravitaillement d'aéronefs, pour assurer la qualité du produit et la sécurité des opérations. Ce management de la qualité du carburant doit inclure des prescriptions fondamentales de contrôle de qualité pour la fourniture de carburant aux aéronefs, conformément à des normes ou bonnes pratiques internationalement acceptées.

Dans cette partie, le prestataire doit définir les types de contamination ainsi que la localisation de ces types de contamination au sein des différents éléments de la chaîne de distribution et de livraison. De plus, cette chaîne de distribution et de livraison doit également être décrite dans cette partie. Un schéma de la chaîne pourra également être fourni comme dans l'exemple ci-dessous :

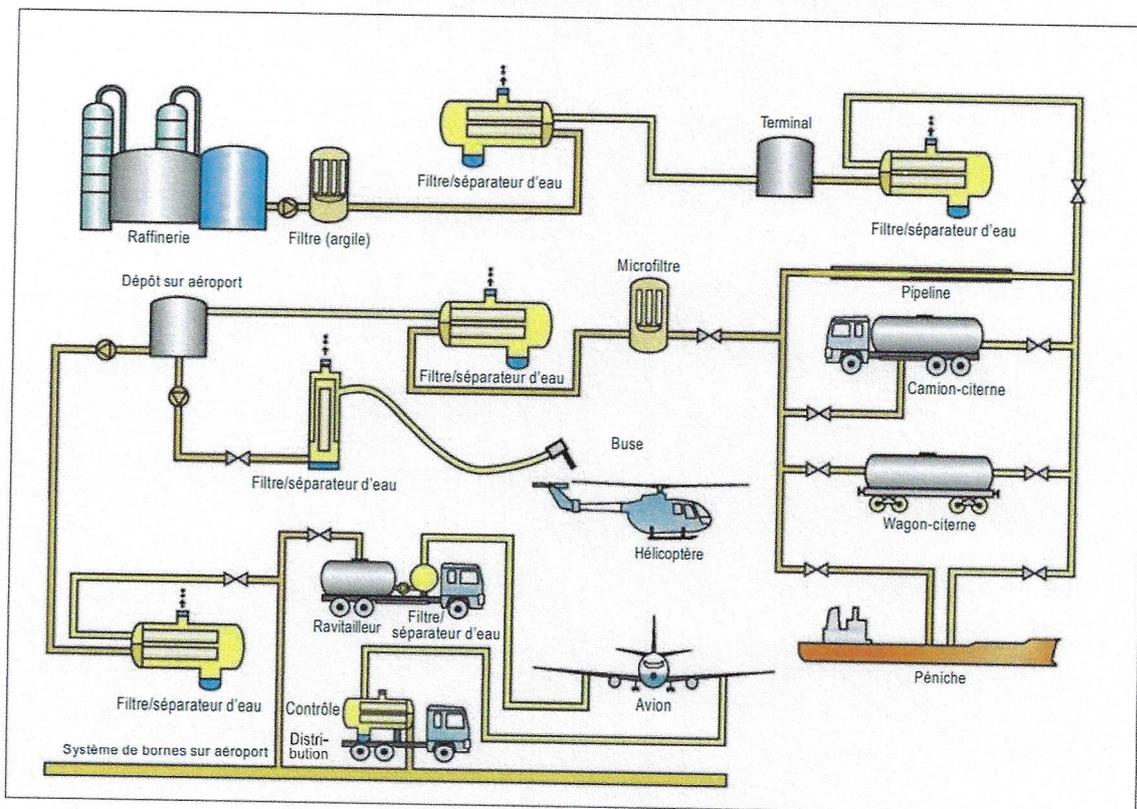


Schéma de la chaîne de distribution de la raffinerie aux aéronefs

Le cas échéant, une description de l'origine des risques de contaminations pour chaque élément de la chaîne de distribution devra être fournie.

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-OPS-GUID-26-A</b>	
	<b>RÉDACTION DU MANUEL DES OPÉRATIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS AVIATION</b>	Date d'application : 12/08/2022	<b>Page 15 sur 15</b>

#### 6.13.4. GESTION DU CHANGEMENT – NOTIFICATION DE CHANGEMENT

Les exploitants d'aéronefs, ainsi que les exploitants d'aéroports dans la mesure où cela touchera leurs utilisateurs, doivent être avisés de tout changement qui pourrait causer des interruptions dans la fourniture du carburant ou générer des dangers nouveaux ou modifiés, y compris le potentiel de contamination. La notification doit être effectuée avant que les changements soient effectués ou avant toute réactivation du système. Voici des exemples de pareils changements :

- modification majeure du système (changement du point focal, de fournisseur de carburant, de raison sociale, etc.) ;
- système de fourniture mis hors service (y compris maintenance régulière intrusive) ;
- équipements nouveaux, additionnels, remplacés ou modifiés ;
- interruptions de chaînes pertinentes de raffinage ou de distribution en amont d'une installation spécifique de stockage aéroportuaire.

#### 6.13.5. AVITAILLEMENT DES AÉRONEFS — CONSIDÉRATIONS DE QUALITÉ DU CARBURANT

Le respect des procédés et procédures corrects pour le ravitaillement en carburant d'aviation conforme à l'édition la plus récente de la spécification pertinente est d'une importance cruciale pour la sécurité de l'exploitation des aéronefs.

Il est attendu que les normes applicables ainsi que les termes de l'accord entre l'exploitant d'aéronefs et le prestataire soient suivis avant et durant les opérations de ravitaillement.

#### 6.13.6. VEHICULES D'AVITAILLEMENT — PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET DE FILTRAGE

Cette section du manuel doit contenir les prescriptions techniques (relatives à l'entretien des véhicules) et de filtrage concernant les véhicules d'avitaillement.

**Note** : En plus d'un manuel d'opérations, les prestataires doivent fournir suffisamment de ressources et de moyens financiers, techniques, logistiques et humains. En cas de doute au sujet des ressources ou d'un manuel d'opérations. Il convient de procéder à une analyse du contenu et des fournitures par rapport aux besoins et à l'ampleur des opérations.

Le manuel d'opérations peut aussi inclure le contenu de systèmes de gestion de la qualité et de la sécurité du prestataire, dont une grande partie doit être couverte par ce qui précède, ou bien ils peuvent être des manuels séparés mais connexes.